



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.27/20  
8 juillet 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

## Conseil du développement industriel

Vingt-septième session

Vienne, 26-28 août 2003

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

### CONSULTATIONS AVEC LES ÉTATS NON MEMBRES

#### Rapport du Directeur général

Conformément à la décision IDB.26/Dec.10, le présent document rend compte de l'état d'avancement, au 4 juillet 2003, des consultations menées avec les États non membres.

1. Le présent document est soumis conformément à la décision IDB.26/Dec.10, au paragraphe e) de laquelle le Directeur général a été prié de faire rapport sur les progrès accomplis dans les consultations menées avec les États non membres. Il met à jour les informations qui ont été communiquées au Conseil à sa vingt-sixième session (IDB.26/14 et Corr.1 et IDB.26/CRP.6).

2. Après la visite à Monaco (8-11 décembre 2002) d'une délégation de haut niveau de l'ONUDI conduite par le Directeur général, de nouvelles consultations menées avec le Ministre d'État ont été couronnées de succès, ouvrant la voie à l'adhésion de la Principauté à l'Organisation. Monaco est devenu le 170<sup>e</sup> État Membre de l'ONUDI le 23 janvier 2003.

3. Les démarches en vue d'obtenir l'adhésion de Saint-Marin ont également été poursuivies. En raison de la constitution d'un nouveau gouvernement, la mission de haut niveau que les autorités de cet État avaient initialement prévu d'envoyer au Siège de l'Organisation en novembre 2002 a dû être différée. Une lettre de suivi confirmant de nouveau l'invitation du Directeur général ainsi que la volonté continue de l'ONUDI d'étudier les possibilités de coopération et de discuter la question de l'adhésion a été envoyée par la suite. Une réponse est attendue à ce jour.

4. Suite aux communications envoyées par le Directeur général au Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda en avril 2001 et juillet 2002, l'ONUDI, par

l'intermédiaire de son Représentant spécial et Sous-Directeur général chargé des affaires des Nations Unies à New York, a établi des contacts avec le Représentant permanent de cet État auprès de l'Organisation des Nations Unies. Une lettre revenant sur la question de l'adhésion et sur les domaines de coopération possibles, notamment le lancement par l'ONUDI, en collaboration avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM), d'une initiative visant à faciliter l'accès aux marchés, a été envoyée en juin 2003. Antigua-et-Barbuda reste le seul État des Caraïbes à n'être pas membre de l'ONUDI.

5. Suite aux lettres de sollicitation envoyées par le Directeur général au Ministre des affaires étrangères de l'Islande en avril 2000 et août 2002 et grâce aux bons offices d'un État Membre de l'ONUDI, des contacts plus étroits ont été noués avec le Gouvernement islandais. Le 29 avril 2003, en marge de la session de la Commission du développement durable, le Représentant permanent de l'Islande a exprimé un intérêt pour une coopération avec l'ONUDI, en particulier dans les domaines de l'énergie (notamment géothermique) et des polluants organiques persistants. Il a en outre été indiqué que le Gouvernement islandais examinait la question de l'adhésion.

6. La présentation par l'ONUDI d'un exposé sur l'exploitation de l'énergie rurale à des fins productives lors du Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) (26 août-4 septembre 2002), a fourni une occasion

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

d'élaborer des propositions concrètes de coopération avec Tuvalu et le Samoa. L'ONUDI a effectué une mission de programmation dans ces deux pays en janvier 2003. À Tuvalu, la question de l'adhésion a été discutée avec le Ministre des finances, de la planification et des industries, qui avait reçu un avis positif du Ministre et du Cabinet. Durant la mission de programmation au Samoa, cette même question a été abordée avec le Ministère des affaires étrangères et a été examinée plus avant en marge de la session de la Commission du développement durable à New York le 1<sup>er</sup> mai 2003.

7. La mission de programmation effectuée par l'ONUDI au Timor-Leste en janvier 2003, durant laquelle la question de l'adhésion a été favorablement accueillie par le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération, a été suivie d'une deuxième mission – réalisée par le Représentant de l'ONUDI à Jakarta – du 15 au 18 juin 2003. À cette occasion, le Ministre de l'administration étatique, représentant le Premier Ministre, a de nouveau exprimé un intérêt pour une adhésion à l'ONUDI. En outre, une mission cofinancée par l'ONUDI et le PNUD a été réalisée en vue d'élaborer un programme de

développement de l'entrepreneuriat essentiellement destiné aux communautés rurales du pays (21 juin-4 juillet 2003).

8. Au paragraphe c) de la décision IDB.26/Dec.10, le Conseil a reconnu le rôle que les États Membres pourraient jouer en ayant des consultations bilatérales avec les États non membres. Au paragraphe d) de cette même décision, il a prié le Directeur général de tenir des consultations informelles étroites et régulières avec les États Membres intéressés, ce qui l'aiderait dans ses consultations avec les États non membres. Un certain nombre d'États Membres ont ainsi contribué à l'établissement de contacts informels, par exemple avec l'Islande, le Liechtenstein et Singapour. De plus, le Directeur général a récemment proposé que les consultations avec les États non membres, de même que les contributions volontaires et le recouvrement des arriérés de contributions, soient examinés par un groupe consultatif informel.

#### **MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL**

9. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note des informations contenues dans le présent document.